

Les usages et les fonctions sociales de l'agriculture périurbaine par les acteurs de l'agglomération grenobloise

Auteur et affiliation :

Anthony Tchékémian

Université de la Polynésie Française

Maître de conférences en Géographie et Aménagement du territoire

Directeur du département LLSH

UMR 241 EIO

Adresse postale et électronique :

B.P. 6570 – 98702 Faa'a

Tahiti – Polynésie française

anthony.tchekemian@upf.pf

Résumé :

Répondre aux demandes et attentes citadines en qualité des produits et des paysages constitue le nouveau défi des différentes formes d'agriculture françaises. Ces réponses représentent un atout social et économique qui tend à valoriser la profession, puisque toute valeur socialement ou économiquement reconnue doit revenir à ceux qui la produisent. La prise en compte de la demande sociale de nature, comme paramètre des systèmes d'exploitation, permet donc d'enrichir la réflexion agricole, notamment les rôles de l'agriculture périurbaine.

Afin d'alimenter la réflexion sur le thème de « l'agriculture périurbaine : impacts du fait urbain, stratégies et jeux d'acteurs »¹, cette recherche s'articule autour de deux questions principales, qui abordent, d'une part, l'état actuel de la demande citadine, dans l'agglomération grenobloise, en termes de nature, campagne et agriculture ; d'autre part les réponses faites par les institutions de développement, d'aménagement du territoire et d'animation nature. Ainsi, la première question est la suivante : comment cette demande est prise en compte par ces institutions ; la seconde : comment ces institutions répondent à cette demande, tout en utilisant la nature et l'agriculture périurbaine en tant qu'outil d'aménagement du territoire et d'animation.

Pour répondre à ce questionnement de recherche, des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès d'acteurs de l'agglomération grenobloise, œuvrant au développement et à l'aménagement du territoire, pour leur contribution au débat public sur la périurbanisation, la défense de l'environnement et les intérêts agricoles. D'autres entretiens ont été réalisés auprès d'acteurs d'animation nature, afin de cerner les demandes et attentes de nature en fonction des pratiques des habitants et les réponses qui leur sont faites par les institutions. De plus, l'analyse textuelle des discours, sous Sphinx Plus², permet de connaître les définitions et représentations sociales que revêt le mot « nature », auprès des acteurs rencontrés, puis de comprendre le lien entre la pluralité de sens et la diversité des demandes sociales de nature, campagne, agriculture, au sein de l'agglomération grenobloise.

Cette recherche montre que l'imbrication entre les territoires ruraux et urbains est au cœur de la demande sociale, que la nature a des fonctions sociales indéniables pour les institutions et que l'agriculture périurbaine joue un grand rôle dans la structuration des territoires.

Mots-clés : Grenoble, nature, ville, agriculture périurbaine, institutions.

Abstract:

Meeting the requirements and expectations of the city dwellers in terms of products and landscapes is the new challenge of peri-urban agriculture. This represents a social and economic strength that tends to enhance the profession. Considering the social demand for nature, as a parameter of operating systems, leads to a wider reflection on agricultural issues, mainly on the roles played by peri-urban agriculture.

This research is based on two issues presenting the current requirements of the city of Grenoble in terms of nature, countryside and agriculture. The first issue is meant to show how this requirement is run by the institutions for development and planning? The second one is intended to reveal how to meet this requirement and the possible proposals made by these institutions? This paper will show that the link and interaction between rural and urban areas comes straight from the heart of the social demand. It will also reveal the role played by peri-urban agriculture in the structure of the territory.

Keywords: Grenoble, nature, city, peri-urban agriculture, institutions.

¹ Intitulé du colloque international organisé, du 15 au 16 avril 2015, par l'université Larbi Ben M'hidi (Oum El Bouaghi), le laboratoire Ressources Naturelles et Aménagement des Milieux Sensibles (RNAMS), en collaboration avec l'INRA Écodéveloppement (Avignon, France), dans le cadre du programme DAUME.

Introduction

À partir des années quatre-vingt, avec l'engouement pour la résidence secondaire et l'augmentation des migrations pendulaires, les campagnes proches des villes se couvrent de lotissements. Le périurbain, qui accueille de plus en plus de monde, repousse les limites de la ville, empiétant sans cesse sur les campagnes, préférant aux immeubles en hauteur l'allure campagnarde de pavillons engazonnés. Cette convergence entre villes et campagnes résulte d'une histoire millénaire qui a vu une imbrication profonde. Les territoires urbains et ruraux connaissent des mutations qui se sont produites selon un rythme séculaire, et les cultures rurales et urbaines, parachèvent leur mouvement de convergence.

Afin d'alimenter la réflexion sur le thème de « l'agriculture périurbaine : impacts du fait urbain, stratégies et jeux d'acteurs »², cette recherche s'articule autour de deux questions principales, qui abordent, d'une part, l'état actuel de la demande citadine, dans l'agglomération grenobloise, en termes de nature, campagne et agriculture ; d'autre part les réponses faites par les institutions de développement, d'aménagement du territoire et d'animation nature. Ainsi, la première question est la suivante : comment cette demande est prise en compte par ces institutions ; la seconde : comment ces institutions répondent à cette demande, tout en utilisant la nature et l'agriculture périurbaine en tant qu'outil d'aménagement du territoire et d'animation.

Pour répondre à ce questionnement de recherche, des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès d'acteurs de l'agglomération grenobloise, œuvrant au développement et à l'aménagement du territoire, pour leur contribution au débat public sur la périurbanisation, la défense de l'environnement et les intérêts agricoles. D'autres entretiens ont été réalisés auprès d'acteurs d'animation nature, afin de cerner les demandes et attentes de nature en fonction des pratiques des habitants et les réponses qui leur sont faites par les institutions. De plus, l'analyse textuelle des discours, sous Sphinx Plus², permet de connaître les définitions et représentations sociales que revêt le mot « nature », auprès des acteurs rencontrés, puis de comprendre le lien entre la pluralité de sens et la diversité des demandes sociales de nature, campagne, agriculture, au sein de l'agglomération grenobloise.

² Intitulé du colloque international organisé, du 15 au 16 avril 2015, par l'université Larbi Ben M'hidi (Oum El Bouaghi), le laboratoire Ressources Naturelles et Aménagement des Milieux Sensibles (RNAMS), en collaboration avec l'Institut de Recherche Agronomique, unité Écodéveloppement (Avignon, France), dans le cadre du programme Durabilité des Agricultures Urbaines en Méditerranée (DAUME).

Cette recherche montre que l'imbrication entre les territoires ruraux et urbains est au cœur de la demande sociale, que la nature a des fonctions sociales indéniables pour les institutions et que l'agriculture périurbaine joue un grand rôle dans la structuration des territoires.

1. L'agriculture périurbaine grenobloise

La question du devenir de l'agriculture périurbaine est posée depuis longtemps en région Rhône-Alpes. Elle l'est d'autant plus que Grenoble apparaît aujourd'hui comme une expérience unique en France de recomposition de la profession agricole, autour d'une stratégie offensive et d'une capacité de légitimation de l'agriculture dans les orientations d'urbanisme et de politique locale. La question de la nature (espaces naturels et agricoles périurbains) et de son statut appartient maintenant au domaine public.

En 1999, l'agriculture périurbaine n'a pas une grande place dans l'économie grenobloise et la population agricole y est déclinante : les ménages agricoles³ ne représentant seulement 0,42 % de ceux de la région urbaine grenobloise tandis que le nombre d'exploitants continue de diminuer⁴. À cette situation déclinante dans le projet de développement économique s'oppose la place importante, voire centrale, accordée à l'agriculture dans l'aménagement de la région urbaine. Le développement de l'habitat pavillonnaire a consommé donc beaucoup plus d'espaces naturels que prévu. *« Cette urbanisation est le plus souvent due aux extensions urbaines et surtout économiques dans les meilleures terres agricoles de la plaine, à proximité des grands axes routiers et des échangeurs autoroutiers. Il s'agit là des atteintes aux conséquences les plus importantes et qui engagent le plus l'avenir à la fois de l'agriculture, de l'environnement et l'organisation générale de la région urbaine »* (selon l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise)⁵. Le développement de la Région Urbaine et la crise agricole obligent progressivement les exploitations grenobloises à s'adapter aux conditions périurbaines. Ils s'orientent vers de nouvelles activités, comme la diversification, le

³ Ménages dont la personne de référence est agriculteur exploitant.

⁴ Selon le RGP, INSEE 1999.

⁵ Après l'année 2000, marquée par la fin de l'élaboration et par l'approbation du schéma directeur de la région urbaine grenobloise, sa mise en œuvre et son suivi ont commencé en 2001, suite à l'application de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (du 13 décembre 2000). L'Agence d'urbanisme assiste le Syndicat mixte, avec de nombreux partenaires, tel que l'ADAYG, pour mettre en place des dispositifs de partage d'analyses et de décisions et des outils d'innovation. En 2015, le schéma de cohérence territoriale concerne : 273 communes, 730 300 habitants, 3 640 km², dont trois-quarts sont des espaces naturels, agricoles et forestiers (Terres en villes, 2015 : 1).

- une plaine agricole riche qui représente une zone de grande culture et de maraîchage ;
- des coteaux, notamment dans le Grésivaudan et le Voironnais, sur lesquels sont pratiqués de l'élevage, de l'arboriculture et de la viticulture ;
- la montagne où subsiste de l'élevage et quelques petits bassins laitiers, alors que la déprise agricole a gagné le reste du territoire.



Source : La montagne en photo⁷

Photo 1 : La plaine de Bièvre, au pied du massif du Vercors et de la Chartreuse (au premier plan St Paul de Varcès, Varcès, puis Grenoble, en arrière-plan le massif de la Chartreuse)

⁷ Site internet de « La montagne en photo » <http://alpesregisphotos.canalblog.com/archives/2011/05/22/21204037.html>, consulté le 8 août 2014.

[URL :



Source : Sport-découverte⁸

Photo 2 : Le paysage d'openfield constitué par l'agriculture périurbaine de l'agglomération grenobloise

Les pressions foncières et urbaines menacent les agricultures de plaine et de coteaux. De plus, l'agriculture de coteaux est également concernée par la déprise agricole. Actuellement, les espaces agricoles de l'agglomération représentent 4 030 hectares (soit 13%), 15 000 ha de forêt (50%), 7750 ha consacrés à l'habitat (25%), 2 170 ha de zones d'activités (7%) pour un territoire total de 31 000 ha, constitués de 27 communes, soit environ 400 000 habitants (1 296 hab/km²). L'agglomération grenobloise compte environ 850 agriculteurs. La majorité des exploitations sont situées dans la plaine, à fort potentiel, et orientée essentiellement vers le maraîchage (selon le recensement général agricole 2000). La plaine agricole abrite environ 114 exploitations de cultures et de maraîchage, 75 établissements horticoles, 13 établissements d'élevage, 8 viticoles, 4 sylvicoles⁹. Parmi ces exploitants, 158 pratiquent la vente directe, sur les marchés ou l'accueil à la ferme¹⁰.

Par l'impulsion d'exploitants agricoles, une défense de l'agriculture périurbaine grenobloise

⁸ Site internet de « Sport découverte » [URL : http://www.sport-decouverte.com/baptême-air-avion-grenoble.html?utm_source=leguide&utm_medium=ads&utm_campaign=leguide1], consulté le 8 août 2014.

⁹ Selon le recensement général agricole (2000).

¹⁰ Selon le site Internet de la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole [URL : <http://www.lametro.fr/397-la-metro-en-chiffres.htm>], consulté le 26 juillet 2013.

est organisée, confortée par une initiative novatrice dans le domaine de l'agriculture urbaine. Il s'agit, non pas d'une simple adaptation, mais d'une volonté politique partagée, d'où la création en 1984 de l'Association pour le Développement Agricole de l'Y Grenoblois (ADAYG). Cette association est née de l'initiative des collectivités territoriales et de partenaires souhaitant conserver et développer les activités agricoles tout en maintenant un environnement de qualité, dans l'agglomération. À partir de 1985, l'ADAYG met en place une politique d'appui spécifique à l'agriculture périurbaine grenobloise, et en 1991 elle poursuit cette démarche par la préservation et la protection des espaces agricoles. L'ADAYG œuvre pour que ne s'opposent plus ville et campagne, industrie et agriculture, et afin que celle-ci soit reconnue comme un réel partenaire de l'aménagement, du développement social et économique de la région urbaine. Ses nombreuses interventions ont ainsi contribué à impulser à la fois diversification, développement de la vente en circuits courts et nouvelles fonctions comme l'agrotourisme¹¹, l'accueil pédagogique, etc.

Dans ce contexte, depuis 2002, une soixantaine d'agriculteurs de l'agglomération grenobloise se sont engagés, dans une charte de qualité, intitulée « Terres d'ici ». Il s'agit d'une marque déposée et créée par l'ADAYG, où seuls les agriculteurs et les distributeurs ayant signé la charte ont le droit de l'utiliser. Cette appellation identifie les produits du terroir et les fermes qui respectent un cahier des charges très strict¹². De plus, un partenariat s'est mis en place avec des commerçants de l'agglomération qui commercialisent les produits agricoles estampillés « Terres d'ici ». De plus, une quinzaine de restaurants se sont associés à cette appellation, garante d'une agriculture locale et de qualité.

La mise en place des procédures régionales (PSADER par secteur de la région grenobloise), ainsi que la volonté départementale politique et professionnelle et le renforcement des intercommunalités conduisent à la configuration actuelle de la politique agricole locale. Cependant, il est à noter que depuis 2012, suite à la dissolution de l'ADAYG, « la politique agricole locale semble se chercher entre territoires, acteurs et thématiques prioritaires » (Terres en ville, 2015 : 2). Après la mise en œuvre de son PSADER, Grenoble-Alpes Métropole vient de préciser les orientations de sa politique agricole et forestière dans la

¹¹ Comme les « Goûters à la ferme » qui accueillent des familles les après-midis ; les « Fermes buissonnières », visites adaptées aux programmes pédagogiques des enfants et les « Sentiers verts », circuits de découverte du patrimoine rural.

¹² Selon le site Internet de l'ADAYG, « les quatre engagements essentiels sont : le respect de l'environnement, la garantie de l'origine "Y grenoblois", la qualité de l'accueil, l'information et les services, la transparence de la démarche », [URL : <http://www.adayg.org/3215-une-marque-terres-d-ici-.htm>], consulté le 05 août 2012.

délibération-cadre du 3 avril 2015 : « *L'agriculture occupe désormais près de 15 % des espaces et tient une place prépondérante dans l'équilibre du territoire face à des attentes et des demandes sociétales qui se font de plus en plus fortes sur la qualité et la fiabilité de l'alimentation, la lutte contre le réchauffement climatique et les problèmes de qualité de l'air, la nécessaire économie des ressources naturelles pour une meilleure autonomie alimentaire et énergétique. Par ailleurs, le passage en métropole au 1^{er} janvier 2015 a entraîné la prise de nouvelles compétences telles que la gestion des abattoirs et du Marché d'Intérêt National (MIN). Pour répondre à ces nombreux défis, la définition d'une nouvelle politique agricole est nécessaire* » (Terres en villes, 2015 : 4).

2. La nature périurbaine au service des institutions grenobloises

Des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès d'acteurs de l'agglomération grenobloise, œuvrant au développement et à l'aménagement du territoire¹³, pour leur contribution au débat public sur la périurbanisation, la défense de l'environnement et les intérêts agricoles. D'autres entretiens ont été réalisés auprès d'acteurs d'animation nature¹⁴, afin de cerner les demandes et attentes de nature en fonction des animations proposées et des pratiques des habitants.

2.1. Les trois plans spatiaux dans les représentations de la nature

À ce stade de l'étude, il paraît intéressant de connaître les définitions et représentations

¹³ Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, Directeur adjoint et chef du service Aménagement et Développement du Territoire (arrivée de citoyens, outils étatiques et adaptation des agriculteurs) ; Chargé de mission du service Aménagement du Territoire de la Communauté de communes de l'agglomération grenobloise, (projets de développements de l'agglomération et de l'agriculture) ; Ingénieur en chef du service Espaces Verts de la Ville de Grenoble (demandes citoyennes et rôles des élus locaux) ; Directeur du service Prospectives Urbaines de la Ville de Grenoble (visions prospectives, outils face à l'extension urbaine sur l'agriculture) ; Chargé d'étude environnement à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (regard sur l'extension urbaine).

¹⁴ Directeur du service Education et Coordinateur du Réseau Education Nature Environnement à la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Isère (animations d'environnement en ville et en périphérie) ; Directeur du Centre d'Initiation Nature et Environnement à la Ville de Meylan (animations proposées) ; Directeur et animateur à la Maison des Jeunes et de la Culture des Allobroges de Grenoble (animation et socialisation par la nature) ; Directeur de La Maison Des Habitants (animation et rôle de la nature) ; Directrice des Amis de la Terre (regards sur les politiques publiques) ; Initiateur de randonnée au Club Alpin Français (demande de nature) ; Directeur du Syndicat Intercommunal pour la Protection et l'Aménagement des franges Vertes (aménagement des espaces naturels) ; Directeur du Service Education Jeunesse à la Ville de Grenoble (Politique d'animations).

sociales que revêt le mot « nature », auprès des acteurs rencontrés. Puis, il est important de comprendre le lien entre la pluralité de sens et la diversité des demandes sociales de nature, campagne, agriculture, dans l'agglomération grenobloise.

Ainsi, les discours des acteurs permettent de distinguer trois plans spatiaux dans les représentations de la nature :

- le premier plan spatial est celui d'une « nature lointaine » qui invite à l'évasion de son quotidien et qui est alimenté par les médias, dépliants touristiques, documentaires. Les paysages cités le sont au titre des plus beaux paysages qui viennent immédiatement à l'esprit. Cette nature est identifiée comme exempte de toute atteinte humaine, hors de l'aire d'influence de notre société occidentale. Elle serait éloignée des contraintes sociales de notre société, et contribue aux représentations de voyages, découvertes, d'aventures, d'horizons lointains. Il y a dans cette « nature » différentes catégories : pour les pratiquants des hauts sommets proches de Grenoble, « *les Alpes françaises répondent à cette nature lointaine au même titre que celles de la Suisse ou la chaîne de l'Himalaya* ». En revanche, pour les puristes, les montagnes proches de leur lieu d'habitat, sous le même climat, ne répondent pas aux caractéristiques des paysages lointains et exotiques, et cet élément de nature n'est pas perçu comme une destination de rêve et de plaisir ;

- le second, à l'inverse, est celui d'une « nature proche », en relation au végétal structurant l'espace urbain, une nature intentionnelle qui orne le paysage urbain (jardins publics, compositions florales, arbres d'alignements) et dans laquelle les montagnes sont soit intégrées aux éléments de nature en ville, soit considérées comme des éléments extérieurs ;

- le troisième est celui d'une « nature intermédiaire » qui comprend des éléments de nature au travers desquels l'homme se reconnaît, il ressent son appartenance. C'est la nature qui l'entoure, celle qui agrmente et structure son paysage. Cette nature est dans sa vision, son évocation, elle est composée d'images mentales, de perceptions et de représentations accessibles et mises en scène au quotidien (les couleurs automnales des forêts, la cueillette de champignons, le chant des oiseaux...).

2.2. Les demandes de nature retenues par les institutions

Les institutions rencontrées ont globalement une vision prospective, mais hésitante de la

nature. Leur approche est celle d'une nature acceptée par le plus grand nombre et qui deviendrait alors une nature esthétiquement satisfaisante. Ce point de vue est à souligner, car il privilégie l'entrée sociale et rapproche la nature du cadre de vie. Il souligne aussi l'hésitation des institutions entre une nature en tant que cadre de vie et esthétisme. En réalité, dans ces tentatives de cerner ce que pourrait être la demande de nature, plusieurs conceptions apparaissent :

- la première est la « nature d'autrefois » : basée sur d'anciennes représentations (peinture, littérature) façonnées par les agriculteurs (paysage de campagne) et dont la pratique serait partagée entre l'agglomération grenobloise et les espaces naturels protégés ;
- la seconde demande est une « nature naturée » : compromis entre l'évolution des modes de vie et tradition, où des règles d'esthétisme permettraient l'implantation d'équipements s'intégrant dans la nature, tout en respectant la valeur paysagère des lieux.
- la troisième conception est celle d'une « nature populaire » où la demande d'accessibilité serait moins discriminante : une nature ouverte à un plus grand nombre de couches sociales, offrant un maximum de ressources matérielles (aménagements, entretiens) et immatérielles (esthétisme, qualité de vie).

Cette demande de nature populaire rejoint la conception d'une vision de la nature qui autorise la présence du plus grand nombre et refuse une bipartition du monde. La nature serait celle de la mixité, faite à la fois d'une sorte de bricolage esthétique (jardin et nature lointaine, exploitation des ressources garante d'une alimentation saine) et de social (bonnes relations entre voisins, équité, égal accès aux ressources). Elle rejoint l'utopie, selon laquelle s'articulent l'immatériel et le matériel, renversant l'opposition nature/société, externe/interne. Il s'agit d'une vision à l'inverse de celle pratiquée dans les espaces naturels protégés où le citoyen ne participe pas à la gestion des espaces, mais les utilise « *comme un rêve compensatoire des frustrations liées à la ville* » (Luginbühl, 2001).

3. Les usages de la nature par les institutions d'aménagement du territoire

3.1. Les attentes sociales de nature

D'après les institutions de développement et d'aménagement du territoire, cinq raisons dominantes expliquent le choix des citoyens à s'installer en périphérie de Grenoble :

1. « *la possibilité de devenir propriétaire d'une maison avec jardin* » : l'aménagement du temps de travail et le développement des transports permettent aux travailleurs des villes de repousser la distance domicile-travail, et donc les limites entre ville et périphérie. Le temps de loisirs dont disposent les néoruraux est fonction de leur cadre de vie : par exemple, « *le jardinage est le loisir le plus développé permettant l'embellissement du jardin et l'entretien d'un potager* » ;

2. la recherche d'un meilleur cadre de vie que celui proposait en ville : « *les néoruraux souhaitent quitter la densité, la pollution sonore et atmosphérique urbaine, pour eux, comme pour leurs enfants* » ;

3. « *les prix des terrains sont moins onéreux que ceux pratiqués dans le centre-ville* » : bien que ce point mérite d'être affiné, vu la récente montée des prix en zone périurbaine et la diversité des espaces périurbains ;

4. le souhait d'une reconnaissance sociale : « *la rive droite du Grésivaudan est considérée comme le lieu de résidence de la bourgeoisie grenobloise* », l'accession à une propriété est donc synonyme de reconnaissance sociale ;

5. la nostalgie de moments passés en campagne : la majorité des personnes rencontrées, au fur et à mesure de l'entretien, évoquaient, parfois avec une certaine introspection, leurs souvenirs, souvent vécus durant l'enfance, en campagne.

Selon les institutions, le profil type des citadins s'installant dans les territoires ruraux proches de Grenoble, est souvent issu des catégories socioprofessionnelles cadres supérieurs, moyens et employés divers (cadres et fonctionnaires). Les rythmes et modes de vie diffèrent donc entre nouveaux ruraux et ruraux en place. En effet, les néoruraux reprochent aux ruraux en place d'être méfiants et peu accueillants : « *pour les ruraux, ces nouveaux habitants sont individualistes, désirant davantage de services, de confort et de qualité de vie comparables à ceux de la ville* ». Dans certains cas, les néoruraux participent peu à la vie locale des villages, « *ils sont parfois même à la tête du conseil municipal* ». Mais dans d'autres cas, « *ils peuvent aussi se constituer en association de défense des riverains afin de limiter l'accès à des exploitants ou à d'autres néoruraux désirant s'installer à proximité de leur maison* ». Une méconnaissance et mésentente existent entre ces deux populations, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes relationnels. Ce qui est vu comme un paradoxe par les acteurs, car tout aménagement transforme le milieu. De plus, les néoruraux « *affichent une forte détermination*

dans l'acquisition d'un permis de construire en zone rurale, et une fois propriétaire ils sont déterminer à interdire toutes constructions près de leur habitat » (des unions de quartier, associations de protection se créent). Mais les espaces agricoles en périphérie incarnent un espace de loisirs dont peuvent profiter les citadins qui y découvrent les enjeux et les contraintes de la profession agricole. Les agriculteurs perçoivent davantage les attentes de citadins et orientent leurs activités en fonction des demandes. Ainsi, il se crée un échange entre citadins et agriculteurs en place qui permet à ces deux populations de se rencontrer, se découvrir et cohabiter.

D'après les propos des institutions de développement et d'aménagement du territoire, les attentes dominantes des néoruraux sont les suivantes :

- le souhait d'obtenir les mêmes services à la campagne que ceux proposés en ville : *« ils conservent leurs habitudes et acquis de la ville et ne veulent pas en être coupés »*. Les demandes concernent l'installation des réseaux (eaux usées, lignes téléphoniques, transports en commun), des services d'accueil (les garderies et cantines scolaires), accès à la culture (cinéma, bibliothèque), en maintenant la qualité paysagère. Selon les acteurs, *« avec une qualité de vie meilleure et des services identiques à la ville, davantage de citadins choisiraient de vivre en périphérie, ce qui participerait à l'étalement urbain et remettrait en question la qualité paysagère qui leur est si chère. [...] Aussi, cela contredirait les raisons pour lesquelles les néoruraux ont quitté la ville (augmentation de la population, des véhicules, des nuisances sonores, des pollutions...) »* ;

- être en contact avec le monde agricole : *« apprendre des techniques et méthodes de cultures »*, *« acheter des produits à la ferme »*, ce qui contribue à la valorisation du travail des agriculteurs et à leurs développements économiques ;

- que les agriculteurs gèrent l'espace rural et naturel en fonction de leurs demandes et attentes : globalement, il s'agit d'un *« espace aux caractéristiques naturelles, tout en étant accueillant et discrètement aménagé »*.

Pour les acteurs rencontrés, les territoires ruraux en périphérie de l'agglomération grenobloise ne doivent plus être considérés comme une réserve foncière : *« l'espace non bâti, moins onéreux, ne doit pas être considéré comme espace à urbaniser, car il est important au niveau paysager et la ville a besoin d'espaces, de coupures vertes qui ralentissent la conurbation et la hausse des prix du foncier »*.

3.2. L'agriculture périurbaine comme outil d'aménagement

Par l'analyse des propos des acteurs, les limites entre la ville et la périphérie ne sont pas distinctes. Couramment, les institutions rencontrées se réfèrent souvent au découpage du Sdau de Grenoble. Par ses services, commerces et loisirs proposés, la ville-centre de Grenoble exerce une attractivité sur les habitants de la périphérie. La périphérie est perçue comme un espace de loisirs, précieux pour la ville, où citadins et ruraux se rencontrent et cohabitent. Les communes les plus proches de Grenoble sont reconnues comme d'anciens villages renforcés de constructions nouvelles (logements, usines, centres universitaires) et disséminés dans une campagne demeurée, en grande partie, agricole. Cependant, beaucoup d'institutions déplorent l'aspect intensif de l'agriculture qui se spécialise afin de répondre à la demande des consommateurs et d'être compétitive face aux grandes surfaces.

De plus, les communes en périphérie de la ville-centre sont qualifiées de villages-dortoirs. Elles sont habitées par une population qui a quitté son logement urbain pour venir s'y installer, mais qui est toujours rattachée à la ville par son activité professionnelle, son mode de vie, ses loisirs. La périphérie se voit donc rythmée par les déplacements pendulaires. Les territoires périurbains, faisant l'objet de pressions foncières de la part des citadins, voient leur principale activité économique mise en péril. Les institutions constatent un déséquilibre entre l'engouement pour le marché foncier et les transactions agricoles. Ils constatent que face à la demande citadine en terrains constructibles, les agriculteurs développent des stratégies. Certains obtiennent le classement de toutes ou d'une partie de leurs parcelles en zone constructible afin que la vente soit plus avantageuse : c'est le cas d'agriculteurs âgés et retraités n'ayant pas de succession. D'autres s'organisent et s'adaptent afin de perpétuer leurs activités, comme l'agriculture raisonnée ou biologique, animations à la ferme, etc. D'autres encore, moins nombreux, achètent des terres et agrandissent leurs exploitations agricoles.

Ce développement de la croissance urbaine entraîne des transformations et modifications majeures sur les fonctions et activités des territoires ruraux et agricoles en périphérie de Grenoble :

- un espace rural et agricole interstitiel, en attente ;
- un espace agricole qui demeure, mais où la société rurale change ;

- une disparition progressive et irrémédiable des espaces périurbains les plus proches de l'agglomération.

Malgré ce lourd constat, l'agriculture périurbaine grenobloise représente un outil de gestion et de maintien de la ville. Face aux attentes et comportements des citadins et néoruraux, les démarches des institutions de développement et d'aménagement du territoire sont de limiter l'exode urbain en influant sur la densification de la ville par :

- « *la concentration des services de la ville (et non leurs extensions)* » ;
- « *le développement des transports en commun dans l'agglomération grenobloise et plus largement le département* », telles que les liaisons « train-tram » pour le déplacement sur une plus grande surface, création de « parkings-relais » ;
- « *l'amélioration du cadre de vie en ville* » : qualité architecturale et environnementale ;
- « *la reconquête des zones d'activités* », par l'application de la loi sur la répartition de la taxe professionnelle dans l'agglomération pour éviter les déséquilibres entre les communes ;
- « *l'éloignement des logements sociaux de la ville-centre [...], car les citadins n'apprécient pas cette cohabitation* » ;
- « *la limite de l'extension urbaine et de l'urbanisation de la périphérie par le maintien de l'agriculture* », comme le projet « agri-urbain » du Ministère de l'agriculture pour le développement urbain et le maintien de l'agriculture ;
- « *un nouveau statut aux agriculteurs pour l'entretien du paysage, afin de maintenir l'agriculture en périphérie et de céder progressivement des terres agricoles à l'urbanisation* ».

Cette dernière citation peut surprendre par la contradiction des propos : comment maintenir les activités agricoles si l'on cède progressivement face à l'urbanisation ? Ce nouveau statut accordé aux exploitants répondra-t-il à cette question ?

4. Les usages de la nature par les institutions d'animation

4.1. Les demandes sociales de nature

La présence des territoires ruraux à proximité de l'agglomération grenobloise, influe sur les activités proposées par les animations nature (ski, canyoning, randonnée, alpinisme, escalade, spéléologie). Ces pratiques sportives sont indissociables des paysages environnants, qui sont « *un milieu de vie de communautés humaines, de détente, de découvertes, d'expérience* ». Les institutions reconnaissent à la nature des droits inaltérables qu'elles cherchent à défendre. Cela se caractérise par la demande de produits et de pratiques de nature, au mépris de la culture et des attentes urbaines.

Tout en étant un espace de pratique sportive et de communion avec la nature, la campagne proche de l'agglomération répond aussi au besoin d'évasion des citoyens. L'activité sportive n'est pas transformée en une activité commerciale pure ; elle rend possible une relation de proximité avec l'espace naturel qui ne repose pas sur un échange marchand. La relation avec l'adhérent est fondée sur le partage d'une passion identique pour les sports de nature. « *L'adhérent est avant tout un pratiquant auquel il faut transmettre le respect et les secrets du lieu et de l'activité* ». Le partage de la passion offre à la personne la possibilité d'établir une relation fusionnelle avec l'espace rural. Nous avons relevé deux paradoxes redondants, évoqués par les institutions d'animation nature :

- le premier est que les randonneurs attendent de ces espaces de nature une certaine liberté, solitude, alors même qu'ils savent que leur passage marque peu ou prou la nature. La liberté revendiquée comme un droit oblige à admettre les contraintes du Droit. L'incapacité des hommes à se taire et leur envie irrésistible de raconter, de se raconter, attirent les autres dans ces espaces de nature, précipitant le solitaire dans la foule des amateurs de solitude ;

- le second paradoxe vient du fait que les activités de nature ont toujours été des activités de découvertes, en lien avec le tourisme (la Société des Touristes Dauphinois, le Club Alpin Français) et à ce titre elles obéissent à la règle selon laquelle le tourisme est vu comme à la fois une panacée et un problème par les habitants des lieux d'accueil.

Devenus, aujourd'hui, des sports de masse sur un territoire proche et défini, ces paradoxes posent des problèmes liés au tourisme moderne. En particulier le double problème de ses rapports avec ses territoires de pratique et celui des accès à ces territoires : le tourisme est la seule industrie mondiale où l'on n'apporte pas le produit au client, mais où l'on transporte le

client vers le produit. Quelles que soient les solutions apportées à ces faits, elles doivent tenir compte du fait que pour beaucoup de pratiquants, leurs activités reposent sur une conception humaniste de la nature. Au lieu d'opposer l'homme et la nature (conception naturaliste) ces personnes considèrent que l'homme fait partie de la nature, que l'espèce humaine a tout autant besoin des espaces naturels que les autres espèces. Puis, afin de conserver leurs richesses, ces activités doivent être pratiquées dans un espace préservé.

4.2. Les activités de nature comme outil d'animation et d'éducation

Les demandes de nature des adhérents d'institutions d'animation nature sont différentes, selon qu'ils soient domiciliés dans le centre-ville de Grenoble (issus de quartiers populaires, parfois en échec scolaire ou en recherche d'emploi, et ayant peu l'occasion de pratiquer des activités de nature), ou domiciliés dans la périphérie et ont un rapport avec la nature (ballade, activités sportives). Par exemple, pour une institution d'animation nature dont les adhérents sont majoritairement issus de quartiers populaires, la demande est celle d'une nature sauvage (montagnes, forêts), en particulier « *de lieux peu fréquentés et peu équipés* ». Bien qu'à l'intérieur de la même population, les représentations comme les demandes de pratiques sont différentes selon l'âge, le sexe et l'appartenance à un des groupes sociaux (« jeunes de quartier » et « résidents en périphérie »).

Les institutions se veulent être le lieu d'un brassage social, mais il n'y a guère que dans les structures d'éducation populaire que les personnes issues des couches défavorisées accèdent à des animations de nature. Cependant, toutes les personnes ne sont pas attirées par l'exercice d'activités de nature, mais au travers des discours nous notons une dominance des couches moyennes et supérieures dans l'adhésion et la pratique de ces activités. Selon les acteurs, « *la pratique de certaines activités de nature n'est pas à la portée de toutes les bourses* ». Les sports peu accessibles parce qu'ils nécessitent un matériel onéreux (comme le ski, l'escalade, le VTT) sont « *essentiellement proposés dans les lieux associatifs où la population n'a guère la possibilité de s'adonner à leur pratique* ».

En s'appuyant sur les vertus pédagogiques de la nature, les institutions d'animation nature se reconnaissent une mission d'éducation et de sensibilisation de leurs adhérents, à la nature et à l'environnement. Selon les acteurs, les loisirs de nature « *socialisent les jeunes qui n'ont pas une approche innée à la nature* ». Cette approche éducative s'oppose à un usage de

consommation de la nature. La logique d'intervention des institutions est d'éduquer les citoyens dans la pratique d'activités de nature. Que ce soit par des camps de vacances, classes vertes, stages sportifs, la fonction d'utilité publique et éducative qui renvoie à la société civile est ainsi légitimée. Les projets pédagogiques et d'aménagement des espaces de nature (chantiers éducatifs, camps nature, chemins de promenade, sentiers de découverte, visites de fermes) sont de plus en plus développés dans l'agglomération grenobloise, et « *permettent de favoriser les apprentissages et les initiations sportives et culturelles et sont révélateurs de l'intérêt des citoyens* ».

Certains acteurs vont encore plus loin dans cette éducation citoyenne. Ils exploitent la possibilité, donnée à la nature, de constituer un champ de valeurs et de propriétés propres par le contact authentique avec la nature. Les fonctions vertueuses, saines et rédemptrices de la nature sont mises en avant : « *la nature est un espace éducatif, une école de vie et de formation des caractères* ». Selon les institutions, elle possède des qualités éducatives attachées à des principes élémentaires : rusticité, vie simple, logique de l'épreuve, absence d'une logique marchande, isolement et prise de distance avec la ville et les réseaux de sociabilité classique. Ce lien avec la nature permet l'expression des qualités réflexives et introspectives de l'individu confronté à sa nature personnelle : « *elle permet le renforcement des valeurs de solidarité lorsque les individus font face à la difficulté de l'épreuve* ». On retrouve dans cette approche des références issues du scoutisme¹⁵ et de l'hébertisme¹⁶. Des actions de réinsertion pour les personnes en mal de vivre ou asociales sont menées par des camps de nature et centres aménagés en pleine nature. Ainsi, une relation, autour de cette symbolique et des vertus éducatives de la nature, s'établit entre les éducateurs et les publics pratiquants.

Conclusion : des fonctions sociales de la nature aux rôles de l'agriculture périurbaine

De l'étude des représentations sociales une opposition entre ville et campagne persiste ; laquelle semble être liée à la crise urbaine et de l'emploi, tels que l'amélioration des rythmes de travail, l'accroissement et facilité de la mobilité. Pour autant, cette opposition n'idéalise

¹⁵ Organisation pour la jeunesse créée en 1907 par Baden-Powell, visant à éduquer sur le plan moral et civique, par la vie en communauté.

¹⁶ Méthode d'éducation physique, instituée par Georges Hébert, éducateur français, préconisant l'exercice dans un cadre de nature.

pas la vie à la campagne, puisqu'elle ne procure pas de ressources, mais elle idéalise la vision d'une zone d'habitat préservée du stress urbain (Donadieu, 1998). Dans l'agglomération grenobloise, les modes de déplacements se développent (axes routiers, liaisons train-tram, parkings relais), ce qui procure aux habitants des périphéries une plus grande mobilité, mais aussi une appartenance à l'aire urbaine. La qualité de l'environnement urbain ne se mesure pas seulement en termes de qualité des logements et d'espaces collectifs, mais également en degré d'animation de la vie urbaine. Dans cette nouvelle qualification urbaine, le rapport à la nature est donc appréhendé comme une composante de l'espace de vie, une figure amicale et emblématique de Grenoble.

Les attentes sociétales affirment le rôle des activités agricoles, comme garante du maintien et de l'entretien d'espaces de nature, en périphérie de la ville. Puis, elles soulignent le souhait de voir se développer des espaces gérés par les agriculteurs, mais dans lesquels les citoyens peuvent accéder, tels que des espaces de loisirs, fermes pédagogiques, chemins de randonnée (Tchékémian, 2002). La volonté de découvrir, de mieux comprendre la profession agricole, ses contraintes et la manière de produire se développent, comme en atteste le succès des initiatives des exploitants d'ouverture au public (visites à la ferme, cueillettes et ventes directes). Ces activités permettent d'établir le lien entre les produits, les producteurs, leur savoir-faire, les consommateurs et les territoires. De plus, les consommateurs établissent une relation forte entre la qualité des paysages et la valeur des produits, confortant la nécessité et l'intérêt pour les agriculteurs, d'une gestion paysagère qualitative des espaces agricoles et de la valorisation économique qui peut en résulter. Paradoxalement, les citoyens résidant dans les villages périurbains de Grenoble s'intéressent peu aux activités agricoles qui les entourent. Les néoruraux, quant à eux, perçoivent l'intérêt paysager de l'agriculture, mais globalement la proximité est plutôt vécue comme une gêne (bruits en week-end, odeurs, vent disséminant les poussières et traitements). Ce décalage entre les missions souhaitées envers l'agriculture et ses perceptions, s'explique par une profonde méconnaissance du monde agricole, de ses logiques, contraintes et exigences.

La recherche de qualité et d'authenticité des produits agricoles prend de plus en plus d'importance. Elle est à la fois gustative et sanitaire. Le changement du sens de l'expression « sécurité alimentaire » montre bien l'évolution des préoccupations nutritionnelles. Les derniers scandales alimentaires, fortement médiatisés accroissent cette inquiétude alimentaire (dioxine, hormones, listériose, vache folle, grippe aviaire, fièvre aphteuse, peste porcine, salmonellose, *Escherichia coli*). Les échanges avec les exploitants, notamment lors de ventes

et les cueillettes à la ferme, rassurent les consommateurs et répondent à leurs recherches de critères de qualité, par le contact avec les producteurs (renseignements sur l'origine du produit, type d'agriculture, etc.). L'achat de produits à la ferme, permet aussi aux citoyens une approche du monde agricole et ainsi un contact avec la nature (cueillette des produits, découverte des outils, techniques et animaux), ce qui répond à une recherche d'authenticité des produits consommés et rétablit ainsi le lien au territoire.

Bibliographie

Donadieu, P. (1998), « *Campagnes urbaines* », Arles, Coéd. Actes Sud et l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, 219 p.

Luginbühl, Y. (2001), « *La sensibilité écologique des Français* », Conseil national du paysage, 28 mai, Paris, p. 157.

Tchékémian, A. (2002), « La demande urbaine de nature, campagne, agriculture dans l'agglomération grenobloise : un nouvel enjeu pour l'agriculture périurbaine », contribution au contrat de recherche INRA-DADP II Rhône-Alpes, sous la direction de Rousier N., Bertrand N., IREPD, DTM-CEMAGREF, Université Pierre Mendès France de Grenoble, Institut d'Urbanisme de Grenoble, 43 p.

Terres en villes (2015), « Grenoble/Pays voironnais », *Fiche territoire*, décembre 2015, 4 p.
[URL :
http://www.terresenvilles.org/upload/pubdoc/pdc_20160203020407_grenoble_bat.pdf?PHPS ESSID=431baa7b0a9d6d11842273cbdd7098d1].